# Procès-Verbal du Conseil Municipal du mercredi 19 Octobre 2016

<u>Membres présents</u>: Francis MORICHEAU, Jean-Yves COMBY, Claude MERCIER, Joël VUAILLAT, Michelle PLOCKI, Benjamin SEVESSAND, Régine PONCET, Marie-Anne LE METAYER, Dominique GRENARD.

<u>Secrétaire de Séance</u> : Benjamin SEVESSAND

### 1°/ Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 01/09/2016

Approuvé à l'unanimité.

## 2°/ SIDEC : Aff 16 50007 renforcement ligne électrique au lieudit « la Coinche »

Le montant des travaux est réparti entre les communes des Moussières et de La Pesse à 50/50. Le montant du génie civil étant de 3 907,70 € TTC. Le cout pour la commune sera donc de 1 953,85€ TTC. Le paiement de cette facture sera effectué sur l'exercice 2017, et la part refacturée à la commune des Moussières.

Une délibération est prise à l'unanimité.

Le conseil fait part de son regret de constater que ce qui a été possible sur ce secteur, dans de très bonnes conditions financières (à savoir l'enfouissement dans la même tranchée de l'électricité et du téléphone) n'ai pas été possible sur le secteur de la Borne au Lion à l'occasion des travaux d'enfouissement effectués en 2016, malgré les nombreuses relances de la commune.

## 3°/°/SIDEC: Aff 14 90001M Attribution Lots N°5 et 7.

Ces Lots étaient infructueux, le Sidec a relancé la consultation.

L'entreprise DUCROT est retenue pour le Lot n° 5 " métallerie" pour un montant de 26 970 € HT et l'entreprise SOLSYSTEM est retenue pour le Lot n°7 " carrelage/faïences" pour un montant de 1 510,25 € HT.

Le Lot n° 8 "Sols souples" étant donné sans suites.

Une délibération est prise à l'unanimité

### 4°/ <u>Téléski</u>: <u>Embauche Perchman</u>

Une annonce a été publiée dans la commune pour le recrutement d'un perchman.

Nous retenons la candidature de Victor PROST (déjà à ce poste l'hiver dernier)

Il s'agit d'un CDD du 10 décembre 2016 au vendredi 31 Mars 2017.

Un avenant sera établi si la neige arrive avant la date d'embauche.

Il assurera aussi le poste de régisseur des recettes, Marie-Anne LE METAYER étant sous régisseuse.

Une délibération est prise à l'unanimité.

### 5°/ Téléski : Tarifs Remontées mécaniques 2016/2017

Les tarifs 2017 restent inchangés. Voir tableau annexé.

Une délibération est prise à l'unanimité

#### 6°/ Location Studio Communal

A l'heure actuelle il y a trois studios libres à louer, dont un « gelé » pour les élèves médecins. Nous avons une demande de Katerina MARLIN pour la location du studio « les RAMAS ». Une réponse positive sera faite pour 4 mois de location, ainsi qu'une proposition de remise d'un mois si elle accepte de procéder à un rafraichissement des peintures. Adopté à l'unanimité.

# 7°/ <u>Permis d'aménager Barraux/ Verguet : Convention servitude Commune/ENEDIS</u> SA ;

Il est demandé à la commune de signer une convention de servitudes de réseaux secs du Lotissement Verguet / Barraux aux réseaux du Lotissement sur la Semine.

Une délibération est prise à 8 voix Pour et une abstention.

Des dégradations ont été constatées sur la voirie communale suite à ces travaux ; demander la remise en état avant réception des travaux.

### **8°/ Centre technique Municipal : Emprunts**

Le conseil doit délibérer sur la souscription du prêt de 450 000€ à un taux fixe de 1,58% sur 25 ans pour une annuité de 21 823,52€.

Une délibération est prise à l'unanimité

Et de la souscription d'un Prêt Relais court terme (à utiliser en relais de TVA et subventions) de 50 000€ à taux variable EURIBOR + 1,1% (soit à ce jour 0,789%) sur une durée de 24 mois

Une délibération est prise à l'unanimité

### 9°/ Répartition Cout Travaux sur Zone artisanale du Crêt avec la SCI GMP

En janvier 2015 la clé de répartition des coûts avait été faite à partir d'un montant estimatif des travaux à réaliser.

A l'heure actuelle tous les mandats ayant été honorés, le montant définitif des travaux est inférieur à l'estimation.

La commune doit donc reconsidérer la somme à répartir selon la clé de répartition décidée en janvier 2015.

La commune va émettre un titre de recette à l'adresse de la SCI GMP pour un montant de 4 732,22 € à savoir 3 999,88 € (travaux réseaux secs) et 732,34 € (travaux réseaux d'eau)

Une délibération est prise à l'unanimité sur ce nouveau montant.

# 10°/ <u>Déneigement 2016/2017</u>: <u>Tarifs appliqués aux particuliers et convention avec les partenaires</u>

Il est décidé d'augmenter de 1% ces tarifs, arrondis à l'euro supérieur, soit :

95€ / 190 € / 350€ / 1430€ selon la longueur et la surface à traiter

Forfait de 95 € pour les hébergeurs et/ou commerçants

190 € pour les 3 riverains de l'impasse des Gentianes, soit 63,35 € chacun.

Il est décidé de maintenir les tarifs d'utilisation d'étrave à 146€/heure et de la fraise à neige à 201€/heure.

Ainsi que le forfait de 30€ pour une intervention ponctuelle, en plus du temps passé.

Une délibération est prise à l'unanimité sur ces nouveau montant.

Convention avec les trois prestataires :

ETARF BALANDRAS : Pour l'école, Voie Communale du crêt, plus le déneigement manuel des lieux publics au tarif de 47€HT soit 51,70€ TTC pour le déneigement avec fraise à neige, 83,43€HT soit 91,77€TTCavec la turbo fraise et 25,09€HT soit 27,60€TTC pour le déneigement manuel avec une TVA à 10%

<u>Michel Agri TP</u>: pour le déneigement à l'aide du tracteur et l'étrave des chemins communaux et les particuliers à 85€HT soit 93,5€TTC avec une TVA à 10% ainsi qu'une indemnité d'astreinte de 5000€HT pour le matériel

La Scie Coupe : pour l'évacuation des tas de neige, 75,38€HT de l'heure soit 90,46€TTC

Une délibération est prise à l'unanimité pour ces conventions

Jean-Yves COMBY suggère de signer des conventions avec les prestataires pour une durée de 3 ans à compter de 2017/2018.

### 11°/ Ordures Ménagères 2016 : Mode de calcul pour remboursement par les locataires.

Joël VUAILLAT présente le tableau de répartition de la taxe sur les ordures ménagère sur lequel il a travaillé.

Il est décidé de répartir cette taxe en fonction des surfaces louées ou utilisées au m² sauf pour le bâtiment Mairie/Ecole où la répartition est faite selon la clé de répartition utilisée pour le chauffage, à savoir aux m3 chauffés

Une délibération est prise à 8 voix Pour et une abstention.

### 12°/ Label Station Verte / Village de neige

Suite au travail de qualité de la commission tourisme, et après avoir créé un dossier conséquent,

Le conseil doit délibérer sur la candidature aux labels station verte et village de neige.

Une délibération est prise à l'unanimité

### 13°/ Autorisation de dépose de permis de construire terrain de foot de Chaudezembre

Le conseil doit prendre une délibération afin d'autoriser le Football Club des Hautes combes de déposer un permis de construire pour des vestiaires en bordure du terrain de foot de Chaudezembre.

Ce terrain appartenant à la mairie de la Pesse est classé en zone AE (parcelle A n° 996) Une délibération est prise à l'unanimité

### 14°/ Subvention département pour financement CTM - Appui assistance aux territoires.

Le conseil doit délibérer pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Jura 39 au titre des engagements pour les solidarités territoriales du Jura dans le cadre de la construction du CTM

### **Questions diverses:**

### - Broyeur SICTOM / SYDOM

Claude s'est rendu à St Claude pour une démonstration sur un broyeur de branches acheté par le SICTOM. Il est mis gratuitement à la disposition des communes. La gestion du broyage est à la charge de la commune.

#### - Fuite Toiture bâtiment commercial

Le syndic de copropriété contacte la Pessière pour faire un état de lieux de la toiture et procéder aux réparations au plus vite.

### - Route de la Borne au Lion

La signalétique se met actuellement en place, les travaux de mise en sécurité (barrières à neiges, élargissements...) seront exécutés sous peu, les Ordres de services ont été signés par la Communauté de Communes.

Jean-Yves COMBY réaffirme que ces travaux, en cours, outre leur coût ne lui semblent pas être les bonnes réponses à terme, aux problèmes de sécurité et de conflits d'usage (réf : son courrier du 18/07/2016).

Il souhaite que tout soit fait pour ne pas laisser la situation s'enliser et notamment pour éviter que la commune ait à faire face à une procédure juridique. Il souhaite qu'une approche constructive et sereine puisse se poursuivre par la recherche de la solution alternative satisfaisante pour tous les usagers.

Il insiste sur le fait que la ComCom ne s'implique pas bien sur ce dossier en sa qualité de gestionnaire des pistes.

S'agissant de travaux, il insiste sur la nécessité de donner la priorité à ceux déjà commencés et non terminés ; principalement les 400 premiers mètres au départ de « sous les Bois » impraticables pour les skieurs et "tache" visuelle.

Pour l'heure et pour ne pas laisser "en l'état" ce dossier mais tenter de la faire aboutir dans de meilleures dispositions, Jean-Yves Comby se propose de rédiger une méthode de travail, incluant les objectifs. Celle-ci sera proposée en réunion Maire-Adjoints prochainement.

Plusieurs conseillers, informés du mauvais climat dans lequel s'est déroulée la réunion annuelle mairie/riverains en date du 30 septembre dernier, désapprouvent le ton agressif et irrespectueux à l'encontre de la municipalité par certains riverains.

# - Soirée Gospel

Elle aura lieu le 17 décembre 2016 à 18h30 à l'église. Le groupe s'appelle « Choir Made in Gospel ». Le budget total s'élève à 1000€. Le comité des fêtes accepte de prendre en charge la manifestation.

L'office du tourisme sera contacté pour diffuser l'information au maximum Le tarif d'entrée serait fixé à 10€/pers - à confirmer -

- Horaire cérémonie du 11 Novembre Une concertation sera faite avec la commune des Bouchoux pour l'horaire.
- Dates des Vœux du maire Les vœux 2017 auront lieu le Vendredi 6 Janvier 2017 à 18h30
- Repas des Anciens Il aura lieu le Samedi 14 Janvier 2017 à <u>la combe aux bisons</u> à 12h00

Séance levée à 0h03.

Prochaine réunion programmée pour le Lundi 21 Novembre à 19h00